

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

-----  
**H.24**

**Dénomination et numérotation de voies pour le quartier de MAGDELEINE-BOUILHATS-  
MAGDELEINE (2<sup>ème</sup> tranche)**

Monsieur LABARDIN informe le Conseil Municipal que le Conseil de Quartier de Magdeleine-Bouilhats-Dispans demande la dénomination et la numérotation de certaines voies publiques afin de compléter les adresses des riverains et de permettre une meilleure localisation de leur domicile.

Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> tranche. En effet, ce quartier a déjà bénéficié de dénominations suite au conseil municipal en date du 07 novembre 2016.

Les dénominations des voies proposées sont les suivantes et reprises graphiquement dans les plans annexés à la présente délibération :

- prolongement de l'Avenue Georges Pompidou (n°1),
- prolongement de l'Avenue Condorcet (n°2),
- Impasse du Coteau (n°3),
- Impasse des Ecureuils (n°4),
- Chemin des Platanes (n°5),
- Chemin des Palombes (n°6),
- Chemin des Coquelicots (n°7),
- Chemin des Vignes (n°8),
- Route des Sapins (n°9),
- Route du Noyer (n°10),
- Chemin des Blés (n°11),
- Impasse des Cèpes (n°12).

Pour la numérotation, le principe retenu est celui de la numérotation métrique. Il sera attribué à chaque parcelle bâtie un numéro qui correspondra à sa distance depuis le début de la voie, numéro pair à droite et impair à gauche.

A l'issue de cette délibération, un arrêté du maire déterminera le numéro attribué aux parcelles et chaque propriétaire en sera informé par courrier. Il reviendra alors aux propriétaires de modifier leur adresse auprès des différentes administrations.

Il est à noter que les lieux-dits seront maintenus dans le libellé de l'adresse (ex : M. xxxx, 710 Route des Sapins – Lieu-dit Magdeleine – 47200 MARMANDE).

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Décide** d'attribuer à certaines voies publiques du quartier de Magdeleine, Bouilhats et Dispans les dénominations suivantes conformément aux plans annexés :  
Prolongement de l'Avenue Georges Pompidou,

Prolongement de l'Avenue Condorcet,

Impasse du Coteau,  
Impasse des Ecureuils,  
Chemin des Platanes,  
Chemin des Palombes,  
Chemin des Coquelicots,  
Chemin des Vignes,  
Route des Sapins,  
Route du Noyer,  
Chemin des Blés,  
Impasse des Cèpes.

**Autorise** M. le MAIRE ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09...11...2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09...11...2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marmande, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature is written over the seal and extends to the right.